



Centrales Villageoises du Pays d'Aigues

FAEP Sud-Luberon : Flash info du 27 décembre 2018

DEFI 2018-2019 : C'est parti !

Avec 46 familles participantes, réparties en 6 groupes concurrents, notre premier défi hivernal est bien parti. L'essentiel maintenant est d'appliquer les bons gestes pour faire des économies significatives sur l'énergie et l'eau d'ici le 30 avril prochain.

Le site internet est l'outil qui permet à chacun et à chaque groupe de mesurer l'efficacité de ses actions. Les capitaines peuvent aider les familles de leur groupe à bien l'utiliser.



Pour information voici les questions auxquelles nous avons déjà répondu :

- Question : Pour le bois bûche, il y a des bûches de jour (une bûche compressé de 1 kg dégage autant de chaleur que 4 kg de bois traditionnel, soit 5,2 kWh/kg) et des bûches de nuit qui font 4,6 kWh et brûlent pendant 6 à 10 heures. Comment le remplir sur le site ?
Réponse : Le site offre la possibilité de définir 3 sources de chauffage. Pour le chauffage au bois vous avez la possibilité de choisir entre : les bûches, le bois déchiqueté et les granulés. Mais il ne permet pas de distinguer entre les bûches de jour et les bûches de nuit, pas plus qu'entre le bois de chêne et de hêtre. Il va donc falloir faire des compromis.
- Question : Comment saisir un réapprovisionnement en bois ?
Réponse : Si vous vous faites livrer pendant le concours, n'oubliez pas de faire un relevé des dimensions de votre tas de bois AVANT la livraison, pour savoir où vous en étiez. Ensuite, sur la même page, rendez-vous dans la partie «2. J'enregistre un réapprovisionnement». Indiquez la date de votre réapprovisionnement et les dimensions de votre nouveau tas.

Centrales Villageoises du Pays d'Aigues

SAS à capital variable

RCS AVIGNON 810 750 950

SIRET 810 750 950 00026

Siège social : 5 résidence Marcel Pagnol - 84240 LA TOUR D'AIGUES

Adresse mail : paysdaigues@centralesvillageoises.fr - Site Internet : www.centralesvillageoises.fr



- Question : Comment comptabiliser sa consommation de gaz en bouteille ?

Réponse : Cliquez sur le point d'interrogation pour avoir les explications détaillées reproduites ci-dessous :

Explications : La consommation d'une bouteille de gaz étant difficilement mesurable, nous avons élaboré une méthode vous permettant d'évaluer votre consommation durant le défi. **Gardez à l'esprit que le site considère les chiffres inscrits comme des quantités consommées.**

Date	Gas en bouteille (bouteilles)	Montant (€)	Résultat
01/12/2012	0.30	1250.00	+7%
11/01/2013	0.00	1600.00	-21.6%
01/02/2013	0.30	1750.00	-8.7%
04/03/2013	0.00	2000.00	+14%
03/04/2013	0.20	2200.00	-17.0%
30/04/2013	0.40	2400.00	

1. Lors du 1^{er} relevé, si la bouteille est neuve, inscrivez '0'. Si la bouteille est entamée, vous pouvez inscrire son niveau de remplissage, cela vous permettra de le mémoriser (c'est juste pour vous, la donnée n'est pas prise en compte). *Dans cet exemple, il reste 30% de gaz dans la bouteille.*
2. Durant le défi, tant que vous n'aurez pas changé de bouteille, inscrivez toujours '0' dans vos relevés.
3. Lorsque vous changez votre bouteille, inscrivez la consommation depuis le début, soit les 30 % restant dans l'exemple.
4. Enfin, pour votre dernier relevé, évaluez le % consommé depuis le dernier changement de bouteille et inscrivez cette quantité dans la case. *Dans cet exemple, 40% du gaz a été consommé.*

Dans l'exemple ci-dessus, le site comprend donc que vous avez consommé $0,3 + 0,4 = 0,7$ bouteilles (le premier chiffre ne servant qu'à mémoriser la quantité au début du défi).

- Question : Peut-on acheter n'importe quel interrupteur pour ajouter à la prise d'une lampe, d'une machine à laver, d'un four ou d'un micro-onde ?

Réponse : Oui, tous les interrupteurs sur prises ont un pouvoir de coupure de 16 Ampères et sont compatibles avec les matériels que vous citez.

*Vous faites partie de la France des solutions.
Que le meilleur gagne !*